



problème avec propriétaire.

Par **fourn**, le **02/03/2012** à **10:29**

Ai accédé à ce logement le 15/03/2011 ce dernier était un logement meublé pour des curistes que mon propriétaire a choisi de louer à l'année, le bail est rédigé sur un doc pour des locations saisonnières mais avec la mention loué vide pour 1 an reconductible.....

Récemment ai eu différent car le propriétaire a conservé un double des clés et rentre dans l'appartement?????.....

Devant ma réaction de mécontentement ce dernier m'a annoncé verbalement que je devais libérer son logement si je n'étais pas content!!!!

Le loyer est payé régulièrement !!!!!!! en date et heure...

Peut il me contraindre à libérer ce logement et dans quelles conditions?

Sous quel délai si,oui?

merci d'avance

Par **janus2fr**, le **02/03/2012** à **16:00**

Bonjour,

Rassurez-vous, le bailleur ne peut pas vous faire quitter le logement comme bon lui semble. Rappelez lui que s'il a le droit de conserver un jeu de clé, il n'a pas celui de pénétrer dans les lieux sans y être invité. C'est un délit de violation de domicile passible de prison et de forte amende.

Vous avez un bail pour résidence principale en location meublée. Sa durée est donc d'un an avec tacite reconduction. Si le bailleur ne souhaite pas la reconduction du bail à échéance, il doit vous donner congé avec un préavis de 3 mois et seulement pour des cas bien précis, s'il veut vendre le logement, s'il veut le récupérer (et donc pas le relouer) ou en cas de faute du locataire (non paiement, troubles de voisinage, etc.)

Par **fourn**, le **02/03/2012** à **19:31**

merci de votre réponse cela vient conforter ce que nous pensions, ai je droit de changer le

canon de la porte d'entrée?

MERCI DE VOTRE SOLLICITUDE.

BIEN CORDIALEMENT.

Par **janus2fr**, le **03/03/2012** à **08:04**

Bien sur que vous en avez le droit. C'est même ce que je conseille toujours aux locataires, le changer en arrivant et remettre l'ancien en partant.

En effet, on ne sait jamais combien de jeux de clé se promènent dans la nature entre propriétaire et anciens locataires...